



Acte de vandalisme immobilier

Par **thomas655957**, le **13/05/2009** à **15:06**

Bonjour,
J'ai été victime d'un acte de vandalisme de la part d'un voisin, que je connais et contre lequel j'ai porté plainte. Il a été entendu par la police et j'ai aujourd'hui un récépissé de PV en ma possession.
Les dégâts concernent une porte d'entrée de mon appartement et pour laquelle j'ai réalisé un devis. Ce devis a été présenté devant mon assurance, qui s'engage à me rembourser mais à me faire payer une franchise.
Quels sont les recours possibles :
- de ma part, pour faire payer à l'auteur des faits, le montant de la franchise.
- ou éventuellement de l'assurance pour lui faire payer l'intégralité des frais.